

Adresse du conseil général de la commune de Saint-Maixent faisant part des dons en argenterie provenant des dépouilles de son église, et témoignant de son enthousiasme républicain, lors de la séance du 4 ventôse an II (22 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Saint-Maixent faisant part des dons en argenterie provenant des dépouilles de son église, et témoignant de son enthousiasme républicain, lors de la séance du 4 ventôse an II (22 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 331-332;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32301_t1_0331_0000_4

Fichier pdf généré le 15/05/2023

de bienfaisance chargé de distribuer ses bienfaits à ces malheureux qu'elle regarde comme ses frères; ils sont au nombre de trente.

4° Que le Conseil général a arrêté qu'il ne serait plus fait ou reconnu d'autre fête que chaque jour de décade, en invitant tous les citoyens à se rendre au temple de la Raison tous les décadi pour entendre la publication des lois qui leur sera faite par le maire ou par un officier municipal. Cette mesure a reçu les plus vifs applaudissements.

5° Que la Municipalité a ouvert une souscription qui a fourni pour les défenseurs de la patrie 87 chemises, 4 paires de souliers, 6 paires de bas, 19 draps de lit, et 171 livres en assignats. Le tout est déposé au directoire du district. Ils se sont également dépouillés de tous les préjugés, en déposant au même district toute l'argenterie de leur église appelée ci-devant vases sacrés pour être transférés à l'hôtel de la Monnaie, et quelques croix en cuivre; ils ont tous juré de rester inviolablement attaché à la Sainte Montagne et au principe sublime de l'égalité et de la liberté ou de mourir en les défendant. »

L. DESGRANGE (maire), S. DECHAMPÉRENNE (off. mun.), L.D. FIALONT (off. mun.), L.D. LOUALLADE (off. mun.), Léonard ROBAINE (off. mun.), Michel DUMAS (off. mun.), DESGRANGES (agent nat.), RADIGON (secrét. greffier).

24

Le conseil général de la commune de St. Maixent annonce à la Convention qu'il lui envoie 108 marcs 7 gros d'argenterie, provenant de leur église, actuellement dédiée à la Raison; et 2 marcs 1 gros d'argent, provenant des coupes que les protestants de cette commune ont déposés, en abjurant leurs préjugés et leurs erreurs. Il annonce aussi que les citoyens de cette commune ont célébré la fête de la reprise de Toulon, et qu'elle a été terminée par la distribution d'une somme de 800 liv. faite aux veuves et orphelins des pères de famille morts en combattant les brigands de la Vendée.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[St. Maixent, 8 pluv. II] (2)

« Citoyens représentants,

Le 30 frimaire a été dans notre commune le jour du triomphe de la Raison. Ce jour un des plus beaux de notre vie, a vu renverser et confondre les idoles matérielles, qui, par de faux miracles paralysoient depuis tant de siècles, l'énergie et l'esprit du peuple français. Elles ne sont plus, ces images vaines et trompeuses, nos yeux dessillés ont vu ce qu'elles pouvoient et ce qu'elles valaient: leurs riches pedestaux, leurs trônes dorés sont devenus leurs tombeaux, et ces tombeaux ont été réduits en cendres. Cette belle journée a rendu à la République 108 marcs 7 gros d'argenterie et dorure de toute espèce. Nous vous faisons passer par la Messagerie, ce métal jadis stagnant et inutile entre les mains

du fanatisme, afin qu'il prenne en passant au creuset républicain, l'effigie de la divinité qui fait notre bonheur. Ces dépouilles eussent été infiniment plus riches, si le district n'en eut fait passer à notre département une quantité beaucoup plus considérable, lors de la réunion des églises.

Le 30 frimaire encore, ne fut pas consacré seulement à enrichir la République, à détruire les fantômes de l'erreur, et à terrasser le colosse monstrueux, qui avait enfanté cette tourbe de bêtes noires qui dévorait les hommes, ruinoient impunément les familles et semoient dévotement la discorde dans les plus heureux ménages; il devint une fête célèbre; le temple de l'hypocrisie se changea en temple de la vérité; le plaisir s'y fixa pour la première fois sans crime: là se dressèrent de longues files de tables où ne parurent point l'art et la pompe. Un repas civique, fraternel et frugal fut le rendez-vous des citoyens qui s'y portèrent en foule. Les hymnes à la divinité des François, les airs patriotiques, une musique bruyante et martiale, tout rendoit en traits de feu, l'allégresse des cœurs et la satisfaction des esprits régénérés. Le toast à la République, à la Convention, à la Montagne sacrée, aux bons Jacobins, se succédoient avec tant de rapidité, qu'ils ne formoient qu'un cri continu. La Légion de Westermann était alors dans nos murs, elle partagea nos plaisirs, et l'on but à Westermann qui venoit tout à l'heure de faire mordre la poussière à 15 000 brigands. Chacun se signala dans ce jour; le pauvre sans-culotte en assistant à la fête, et le sans culotte plus aisé, en apportant pour son frère de quoi lui faire oublier quelques instants le souvenir de sa chaumière. La fête dura jusqu'à la nuit, et se termina par des danses de toute espèce qui se firent au Champ de Mars, autour d'un feu immense de censifs et titres féodaux.

Cette journée suscita encore un nouveau triomphe à la philosophie et à la raison. Les protestants; nombreux dans notre commune, enflammés du saint enthousiasme qui nous animoit, confondus avec nous, abjurant à notre exemple leurs préjugés et leurs erreurs, déposèrent à la municipalité les coupes qui servoient à la cérémonie de leur Cène. Ces coupes ont encore produit à la République deux marcs et un gros d'argent.

Depuis cette célébration mémorable, le décadi est le seul jour de fête connu maintenant dans notre commune. L'esprit public s'accroît d'une manière sensible; chacun brigue l'avantage de brûler son encens au pied de la Montagne sainte: tous respectent le sacré volcan qui de son feu a desséché le marais fangeux dont les vapeurs empestées corrompoient tout ce que votre sagesse vouloit entreprendre pour nous sauver du précipice que le faux patriotisme creusoit sous nos pas. Plus de prêtres dans notre commune; tous ont abdiqué leurs fonctions mensongères, tous sont mariés, excepté deux à qui l'âge ne permet pas d'être utiles à une épouse.

Le premier décadi de nivôse, fut de même célébré par un repas civique, par des chants, des danses et mille autres plaisirs inspirés par l'amour de la patrie. Mais que le second fut différent! Avec quelle ivresse de joie, nous célébrâmes la prise de l'infâme Toulon! quels transports dans toutes les âmes! il nous sembloit à

(1) P.V., XXXII, 112. Bⁱⁿ, 5 vent. Voir ci-dessus, même séance, n° 9.

(2) C 293, pl. 961, p. 24.

tous voir la ruine entière des despotes coalisés, dans la prise de cette ville à jamais deshonorée et indigne du nom français. Notre situation locale, nous faisoit éprouver un double sentiment; Toulon en notre pouvoir et la Vendée purgée de la horde des brigands qui nous ont tant de fois menacés. Cette journée qui ne s'effacera jamais de notre mémoire, mit tous nos sens à l'épreuve. Une joie pure et continuelle, des plaisirs sans remords, savourèrent le repas civique qui eut lieu dans le temple ordinaire. Les autorités constituées, les corps administratifs, les officiers municipaux, confondus avec le reste de leurs concitoyens, sans aucune marque distinctive, tous se donnoient la main, s'embrassoient et se juroient de vivre dans la plus intime fraternité. L'indigent, comme aux autres fois, se présenta avec sécurité et trouva partout un frère qui avoit apporté pour lui. Jamais fête ne fut plus solennelle et plus digne d'un peuple libre. En vain parlerions nous ici, des milliers de rasades qui se burent aux cris cent fois répétés de Vive la République, vive la Montagne et les Montagnards, etc.

Malgré les dépenses incalculables que nous avons été obligés de faire, et qui nous ont accablés pendant le séjour continu des troupes nombreuses qui ont couvert notre pays depuis près d'une année; malgré que notre commune ne soit composée dans sa presque totalité que de sans-culottes pauvres, le plus magnifique dessert suivit ce repas joyeux. Ce fut la distribution d'une somme d'environ 800 l., aux veuves et orphelins des pères de famille, morts en combattant les brigands de la Vendée. Cette portion respectable de notre commune avoit été invitée aux repas et y assista : chacun se disputoit à l'envi le plaisir de leur faire oublier la douleur de leur triste veuvage. C'étoit un spectacle tout-à-la-fois délicieux et attendrissant. Au sortir du temple, on mit le feu à un énorme bûcher, autour duquel on dansa plusieurs farandoles au son de la musique et des airs patriotiques. Jamais l'astre du jour ne fut si pressé de se noyer dans l'océan.

Peu accoutumé à publier nos générosités; jaloux cependant de voir une multitude de communes préconisées pour en avoir beaucoup moins fait que la nôtre, souffrez que nous vous rapportions ici ce que nous fîmes pour le recrutement du mois de février (vieux style). La jeunesse étoit peu disposée, pour l'encourager on ouvrit une souscription volontaire, qui produisit près de deux mille livres, dont partie leur fut délivrée, et le reste distribué aux familles les plus indigentes de ceux qui partirent. Une autre collecte avoit eu lieu encore, avant celle-ci, elle montoit à la valeur de 2500 livres, converties en effets, elle fut envoyée aux premiers bataillons des Deux-Sèvres; mais le scélérat Dumouriez, en dispensa sans doute comme des autres effets militaires, les fit passer aux lâches autrichiens, et nos pauvres bataillons, alors dans le plus pressant besoin, n'y ont pas eu plus de part que nous n'en avons entendu parler depuis. Une troisième collecte se fit encore le 14 juillet 1792, elle fut aussi considérable que les autres, et réunie au reste de celle de ce mois de février précédent, elle fut comme celle-ci hebdomadairement distribuée aux parents indigents des citoyens partis pour la défense de la Patrie. Plusieurs autres ont aussi eu lieu mais étant moins

considérable, nous le passerons sous silence. Nous sommes enfin actuellement après une quatrième; de nombreux souscripteurs ont déjà déposé quantité de chemises, bas, souliers, etc., entre les mains du Comité révolutionnaire, le produit sera un nouveau témoignage du zèle de notre petite commune; et quel qu'il soit nous pouvons vous attester d'avance, qu'il excède déjà les facultés de plusieurs de ceux qui donnent. C'est le denier de la veuve. Enfin, trop heureux si ces différents actes de dévouement et de générosité ignorés jusqu'à ce jour, nous méritent une légère mention dans votre Bulletin, nous vous en rendrons les témoignages de reconnaissance que vous avez droit d'attendre de nous, en apprenant à toutes les communes de la République, que la nôtre aussi bien que les autres a fait tout ce qu'elle a pu pour bien mériter de la Patrie. S. et F.»

J. GIRAULT-CROUZON (*maire*), PILLOT, CHARLOT-TRYE, SPRASNAU fils aîné (*off. mun.*), TREUILLE (*agent nat.*), LEVACHER (*off. mun.*), RICHARD, GIRARD, BRIAULT, PELISSON (*off. mun.*), L. CAR-SINHARENDE, BERTON (*secrét. adjoint*).

25

La société populaire de Montignac, annonce qu'elle a remis entre les mains du receveur du district, pour les frais de la guerre, 349 liv. 15 sous en numéraire, 52 liv. 5 sous en assignats, et 4 marcs 2 gros d'argent. Elle a aussi donné pour les défenseurs de la Patrie, 65 chemises, 4 draps, 12 paires de bas et autres effets.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Montignac, 13 pluvi. II. A la Conv.*] (2)

« Plus vous avancez dans la carrière, plus vous consolidez la République et la Liberté. Fidèles aux grands principes, n'abandonnez votre poste qu'après la défaite et l'anéantissement des despotes coalisés contre nous. Point de paix, point de trêve avec les esclaves, point de paix, point de trêve avec les contre-révolutionnaires et les ennemis de la chose publique; que la hache vengeresse tombe sur leur tête, et leur sang fécondera la terre de la Liberté. Tel est notre vœu, tel doit être celui de tous les républicains.

Nous vous envoyons l'état des dons en numéraire, en chemises, bas et autres effets destinés pour les frais de la guerre, ou pour l'usage des défenseurs de la patrie. Ce ne sera pas les seuls, d'autres les suivront bientôt. Nos vies, nos bras, nos biens, sont le patrimoine de la République; employer les uns et les autres pour concourir à sa défense est sans doute pour nous la plus délicieuse des jouissances.

Salut, Estime et Fraternité.»

MOUSNAUD (*ex-présid.*), ICQUIER (*secrét.*), FISIILIGIER (*secrét.*).

(1) P.V., XXXII, 112-113; Bⁱⁿ, 4 vent.

(2) C 293, pl. 961, p. 21. Reçus du receveur du distr. (p. 22), et du commissaire aux habillements (p. 23).